



Procès-verbal du Conseil d'école du mercredi 22 juin 2017



Equipe de direction :

Monsieur Pelon, Directeur de l'école primaire, Mme Muriel SERRA, coordonnatrice du primaire.

Représentant des enseignants : Mme Corinne SINTES (pour les classes de PS et de MS), Mme Céline MICHEAU (pour les classes de GS), Mme Stéphanie CORNIC (pour les classes de CP), Mme Caroline PECHMAJOU (pour les classes de CE1), M. Jérémy COLLIN (pour les classes de CE2), Mme Magali MABILLE (pour les classes de CM1), Mme Siham KASSAMA (pour les classes de CM2), Mme Cristelle BAUER, M. Roberto PROÏA, Mme Anne-France POURBAIX, Mme Alena SKRIZHALINA, Mme Julie MATROSSOVA, Mme Sacha VIGILIANSKAIA, Mme Nicole MUNYESHULI, M. Didier BROCHERAY.

Représentants des parents d'élèves : M. Thomas DODANE, Mme Sophie SAILLARD, Mme Virginie GRUSSAUTE, M. Éric DONDELLINGER, Mme Euryale CHATELARD, Mme Margot GONZALEZ, M. Benjamin QUENELLE, M. Christophe GERARD

Excusés : Mme Aude GRIBAUVAL, Mme Géraldine VAUJOUR, Mme Claudie de PRINSAC, Mme Angélique BOURBON, Mme Isabelle DEMEULENAERE, M. Sébastien GUMBEL, M. Samuel HUTCHINSON, Monsieur BURLOTTE, vice-président Relations Publiques et institutionnelles de l'APENG, Monsieur WOLF, Inspecteur de l'Éducation nationale en résidence à Prague, Madame DELAUBIER, Proviseur du Lycée Alexandre Dumas, Monsieur BERENGER-BOYELDIEU, Directeur administratif et financier.

Invités : Madame LENNE, Présidente de l'APENG

Secrétaire de séance : Monsieur COLLIN

Secrétaire de séance adjoint : Madame LENNE

Proposition de modification de l'ordre du jour par le directeur :

- Ajout du point « Bilan du voyage scolaire à Ershovo »
- Suppression du point « Charte des sorties scolaires au 1^{er} degré » : Une réflexion relative aux cycles sportifs à l'extérieur comme aux sorties occasionnelles est en cours et concerne l'élaboration et la mise en œuvre de principes permettant d'apporter une harmonisation des pratiques afin de garantir une offre éducative et un parcours scolaire le plus cohérent possible. Cette réflexion n'est pas suffisamment aboutie pour pouvoir être présentée en Conseil d'école. En tout état de cause, elle ne donnera pas lieu à une « charte » comme initialement indiqué, mais à une note de cadrage dont les principes généraux seront présentés lors du prochain Conseil d'école.

Ordre du jour :

- 1. Bilan du voyage scolaire à Ershovo**
- 2. Structure pédagogique à la rentrée 2017**
- 3. L'enseignement du russe en élémentaire**
- 4. Les modalités d'organisation de la fête de l'école**
- 5. Point sur les travaux estivaux**
- 6. Les fournitures scolaires**
- 7. Questions diverses**

1. Bilan du voyage scolaire à Ershovo

79 élèves de CE1 et CP/CE1 de l'école Ivan Bounine se sont mis au « vert » à Ershovo le temps d'une semaine, du 15 au 19 mai. Au programme de ces quelques jours, de nombreuses activités pédagogiques et sportives : étude de la faune de la mare et de la forêt, étude des végétaux, natation, Kinball et jeux de ballon.

Sans oublier, des ateliers libres où chacun a pu choisir entre Football, Landart, aires de jeux et Zumba. Mme Delaubier, proviseur du LFM, a eu l'occasion de rendre visite aux élèves le lendemain de leur arrivée et de constater l'implication des petits et grands dans ce projet.

Ershovo, c'est aussi : 539 démêlages de cheveux longs, 539 tresses ou queues de cheval à réaliser, 316 brossages de dents, 239 maillots de bain à faire sécher, 316 goûters à distribuer, 79 valises à préparer.

Ce voyage scolaire est avant tout une occasion d'apprendre différemment et représente en terme pédagogique bien plus qu'une simple « escapade ». Il fut la base d'apprentissages, comme toute classe de découverte, pendant le séjour mais également en classe durant les semaines avant et après le séjour avec notamment une riche exposition des travaux le 15 juin dernier.

Concernant la participation des familles, Madame Lenne précise que personne n'a sollicité le soutien financier de l'APENG (possible pour les boursiers, dans la limite de 15000rur/an, utilisables pour les activités ou les sorties scolaires).

C'est l'occasion de remercier l'implication des enseignantes et des accompagnateurs bénévoles qui ont tout mis en œuvre pour que ce voyage scolaire se déroule dans les meilleures conditions pédagogiques et de sécurité.

2. Structure pédagogique à la rentrée 2017

Comme l'an passé, un suivi très précis a été mis en place cette année pour réduire l'écart entre les prévisions et les effectifs de septembre. Toutefois, ces prévisions sont à analyser avec prudence. En effet, au 12 juin, 14 élèves sont déclarés par les familles comme susceptibles de partir, élèves qui ont été comptabilisés dans ces effectifs.

Par ailleurs, comme chaque été, on peut également s'attendre à des changements de situation professionnelle durant les mois de juillet-août, expliquant d'autres départs ou annulation d'inscription, et pouvant avoir des incidences significatives sur l'effectif global.

Effectifs prévisionnels au 19 juin 2016 des élèves à la RS 2017

Niveau	A ce jour	Prévision RS 2017	Nb de divisions	Nb d'élèves par classe
PS	61	40	8	24,5
MS	67	82		
GS	94	74		
Maternelle	222	196		
CP	108	98	4	24,50
CE1	119	115	4,5	25,56
CE2	96	113	4,5	25,11
CM1	93	92	3,5	26,29
CM2	98	81	3,5	23,14
Elémentaire	514	499	20	24,95
TOTAL	736	695	28	24,82

A cette même date l'an passé, une prévision de 729 élèves avait été annoncée, avec 167 départs (dont 93 élèves vers la 6^{ème}) et 154 inscriptions validées.

Actuellement, l'effectif global des classes primaires est de 736 élèves. A ce jour, nous comptabilisons 183 départs (dont 100 élèves vers la 6^{ème}) et 142 inscriptions validées. En conséquence, un effectif global de 695 élèves est prévu pour la rentrée 2017, ce qui représente une diminution des effectifs de 41 élèves.

Cette baisse significative a touché tous les niveaux, et plus particulièrement les PS et les CM2.

Les effectifs de maternelle sur chaque site ne permettent pas pour autant la fermeture d'une classe sans risquer un dépassement des 30 élèves par classe, ce qui amène à maintenir, pour l'année scolaire prochaine, le nombre de classes maternelle à 28.

Par ailleurs, en ce qui concerne les classes élémentaires, actuellement moins de 25 élèves par division, la structure est maintenue à 20 divisions.

Ivan Bounine		Immeuble de France	
PS-MS A Salle 106		PS-MS C Salle 101	
PS-MS B Salle 107		PS-MS D Salle 102	
MS-GS A Salle 205	GS B Salle 206	MS-GS C Salle 105	GS D Salle 103
CP A Salle 304	CP B Salle 305	CP C Salle 301	CP D Salle 302
CE1 A Salle 306	CE1 B Salle 307	CE1 C Salle 614	CE1 D Salle 611
	CE1-CE2 A Salle 303	CE2 C Salle 610	CE2 D Salle 602
CE2 A Salle 404	CE2 B Salle 405	CM1 D Salle 605	CM1-CM2 C Salle 609
CM1 A Salle 406	CM1 B Salle 407	CM2 D Salle 606	
CM2 A Salle 408	CM2 B Salle 409		

Comme indiqué lors du premier Conseil d'école de cette année au sujet des classes à doubles niveaux, une information a été apportée aux familles lors des réunions d'information de rentrée :

Les classes à double niveau sont déterminées en fonction des effectifs, et permettent d'apporter une souplesse pour répondre aux départs et arrivées d'élèves en cours d'année.

La répartition des élèves dans toutes les classes (simple niveau ou double niveau) sera faite selon les trois critères habituels :

- les compétences scolaires, et particulièrement la maîtrise de la langue française,
- le comportement
- le nombre de garçons et de filles

Dans les classes à double niveau en élémentaire, une certaine vigilance est apportée pour éviter d'y affecter un élève ayant des difficultés de « mise au travail ».

Tous les élèves, quel que soit leur classe d'affectation (simple niveau ou double niveau), font l'objet d'une évaluation au regard des exigences de leur niveau.

Les classes à double niveau sont régulièrement mises en place au primaire, y compris à Moscou depuis 2012. Concernant l'affectation des enseignants sur les classes, ces derniers soumettent leurs souhaits au directeur. Il revient au directeur d'attribuer les classes aux enseignants après avis du conseil des maîtres.

Aucune étude ne montre que les élèves des niveaux inférieurs apprennent moins bien, bien au contraire. Certaines écoles maternelles en France, au regard des compétences engendrées en termes d'autonomie, font même le choix délibéré de construire une structure avec uniquement des classes à double ou triple niveau.

Il est à noter que plusieurs dispositifs sont maintenus pour accompagner les élèves dans leur scolarité :

- Une ASEM pour chacune des classes maternelles de la PS à la GS ;
- Intervention dans chaque classe de maternelle dès la Petite Section d'une enseignante de russe ;
- Une documentaliste sur chaque site ;
- Un enseignement de la langue russe par groupes de compétence du CP au CM2,
- Le dédoublement de l'enseignement de l'anglais à partir du CE2,
- La poursuite du dispositif FLSco à destination des élèves ayant une maîtrise de la langue française encore fragile.

Par ailleurs, les conditions d'inscription au Lycée français de Moscou restent les mêmes : le lycée est soumis à l'obligation de répondre favorablement à toute demande d'inscription d'un enfant de nationalité française, cette obligation n'engageant en rien le site de scolarisation.

Les autres demandes, si l'enfant est issu du système éducatif français, ou s'il a réussi le test d'entrée (sauf pour les demandes d'inscription en PS), sont étudiées au regard des places disponibles.

3. L'enseignement du russe en élémentaire

Ces outils de programmation sont le résultat d'un travail de réflexion collectif mené par et avec les professeurs de langue vivante russe du 1er degré, travaux pilotés par Didier Brocheray. Il avait pour objectif comme demandé de répondre à une nécessité de lisibilité vis-à-vis des élèves, des familles, des collègues enseignants du premier et du second degré.

Les enseignements ont été organisés et répartis sur la scolarité élémentaire selon deux profils linguistiques :

- le russe enseigné comme langue vivante étrangère (LVE) pour les élèves français et tiers. Cette progression respecte au plus près le programme de langues vivantes (étrangères ou régionales) des cycles 2 et 3 et le descripteur de compétences des niveaux A1 et A2 du Cadre Européen Commun de Référence pour les langues (CECR).
- le russe enseigné comme langue première et seconde (LPS) pour les élèves nationaux et binationaux. Cette progression tient compte des standards fédéraux et des programmes de l'enseignement général initial russe mais est forcément adaptée au volume horaire global consacré à son enseignement.

Les tableaux proposés donnent des repères pour organiser la progressivité des apprentissages d'un cursus en russe allant du CP jusqu'au CM2. Ils seront collés dans le cahier de russe en début d'année scolaire. Pour chaque niveau, les prérequis, les principaux éléments travaillés durant l'année (sur les plans langagiers, grammaticaux, lexicaux et culturels), les matériel & supports d'enseignement, les devoirs à la maison et les références utilisées sont précisés.

4. Les modalités d'organisation de la fête de l'école

Le format de l'an passé (« Fort Dumas » : journée banalisée sous forme d'une chasse aux trésors) va être reconduit. Le principe est de proposer en fin d'année scolaire une journée de classe durant laquelle les élèves peuvent profiter de stands de jeux selon un parcours par équipe multi âge. Comme l'an passé, nous ferons appel à plusieurs adultes bénévoles volontaires pour encadrer ces stands et les équipes. Cette journée ne se substituera pas aux différentes manifestations de classe que certains enseignants peuvent proposer aux parents.

Les dates fixées sont le mardi 4 juillet pour les élèves de l'EIB et le mercredi 5 juillet pour les élèves de l'IDF et sont volontairement choisies en fin d'année scolaire pour lutter contre l'absentéisme de fin d'année. A ce titre, un rappel concernant la nécessaire assiduité jusqu'à la fin de l'année sera transmis aux familles.

5. Point sur les travaux estivaux

Le revêtement en résine des deux cours du site Ivan Bounine va être refait. En conséquence, une incertitude pèse quant à la possibilité de lancer les travaux relatifs à l'aménagement en mobilier urbain et sportif des espaces extérieurs.

6. Les fournitures scolaires

Les différentes listes viennent d'être mises en ligne sur le site internet du Lycée section « Informations pratiques-Manuels et fournitures ». L'APENG fait passer l'information de la mise en place d'un service de commande des fournitures et manuels pour les élèves du secondaire, accessible sur le site de l'APENG.

7. Questions diverses

• Espaces verts de l'IDF :

La possibilité de planter une haie vive ou quelques arbustes contre la palissade derrière l'IDF, le long de la zone des balançoires toboggans a été transmise au directeur administratif et financier et sera étudiée.

Le gazon devant l'IDF n'est pas possible à entretenir en raison du passage quotidien de plusieurs dizaines d'enfants sur le terrain à la sortie des classes.

• Sécurité routière aux abords de l'EIB

Pour rappel, le lycée n'est pas autorisé à engager les démarches pour effectuer des travaux sur la voie publique, ce qui est le cas de cette rue devant l'école. Les services de l'intendance du lycée ont adressé un courrier avec photo à l'appui à deux autorités administratives russes, la préfecture du quartier Bauman et la préfecture de la ville. Elles ont indiqué au lycée qu'elles étaient dans l'impossibilité légale d'interdire le stationnement devant l'école.

• Disparitions et vols d'affaires et fournitures

Les enseignants rappelleront les règles d'usage aux élèves. L'école invitera les familles à un étiquetage systématique des affaires (vêtements et fournitures) et à un contrôle des affaires au retour à la maison. En cas de perte d'un vêtement, les familles sont invitées à venir vérifier s'il est aux « objets perdus », mais peu de parents se déplacent pour cette raison.

• Gestion des fontaines à eau

Si certaines fontaines ont pu être vides certains jours, cela représente une exception. Toutefois, une vigilance sera apportée par les enseignants pour transmettre l'information à l'assistante de direction qui prendra les mesures nécessaires.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19h45

Le secrétaire de séance
Monsieur Collin



Le secrétaire de séance adjoint
Madame Tenne



Le président du Conseil
Antoine Pelon

